## RES IDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUIEMERI

No 1623 /HUISSIER. - Transmis à Monsieur le Greffier du Greffe Pénal à USUMBURA, l'original d'une notification d'appel au nom du détenu BWENCE.



Ruhengeri, le 14 Juillet 1952.-L'HUESER, D.ME VEJANS,-



Copie pour Information à Monsieur le Greffier du Greffe pénal à Usumbura. Le Gardien de Prison, Ign. Vanstaen.

Il n'y a pas lieu de faire descendre l'interessé.

288/pris/I.V - Transmis à M onsieur le Gardien de Prison de Ruhengeri une notification d'appel et de date d'audience relative au nommé <u>Bwenge</u>, transféré de la prison de Kigali à celle de Ruhengeri le 19 juin 1952.

Il wudra bien envoyer une copie à Mr.le Greffier Delfosse du Greffe pénal à Usumbura.

Le Gardien de Prison, Ign. Vanstaen.

R. P. A. No	276	*****************************			
R. M. P. A.	384	/R.	MP.	2380/	KIG.

## Notification d'appel et de date d'audience

L'an mil neuf cent cinquante deux	, le	jour du mois
de		•••
Ala requête de P. DELFOGSE	assumé Greffier∕du Tribunal de prem	ière instance d'Usumbura.
Je soussigné	Huissier assermenté demeurant à	
Ai donné notification à BWEJGJ, munya	rvanda muhutu, fils de	meraciewi (ev)
et de Makezi (ev) originaire de territoire de Risenyi, cultivat	l: colline Rusebeya,	chellerie Budehay
faisant profession de		
étant à :	et y parlant à :	
de l'appel interjeté par Monsieur le Procureur du R	Roi du Ruanda-Urundi	
par acte du 22 mars I 00 cinquent	e deux	
du jugementrendu le 7 mars 1952	par le Tribunal de Résidence d	eu Ru nda à Kigali
en cause : Ministère Public contre BWENGE		préqualifié
Et d'un même contexte, j'ai huissier soussign préqualifié la date d'audience devant le Tribunal de		
diction répressive au degré d'appel, du <u>I7 1</u> huit heures du matin au local ordinaire de ses audie Et pour que le notifié n'en ignore, je lui ai, exploit.	nces, à laquelle la cause sera appele	že.

Dont acte: COUT 8 FRANCS.
L'HUISSIER,